

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

- 1°- Nos ventes sont affectées aux termes des présentes conditions générales de vente. Toutes conditions contraires, éventuellement stipulées par l'acheteur, sont réputées nulles et non avenues à notre égard.
- L'exécution et la livraison de toute commande est réalisée, de plein droit, en conformité avec les présentes conditions générales, et il est reconnu que l'acheteur en a eu préalablement entière connaissance.
- Dans le cas de contestation sur l'un ou l'autre point ci-dessous, nous nous considérons comme entièrement déliés de toute obligation se rapportant à l'exécution de la, ou des commandes en cours. Si les conditions particulières d'achat sont stipulées par l'acheteur, ces dernières ne sont considérées comme acceptées par nous-mêmes, qu'en cas d'accord formel et écrit de notre part.
- 2°- Nos remises de prix particulières sont établies aux conditions existantes au jour de l'offre, ainsi que pour les quantités définies, elles sont révisables à l'expiration du délai d'option. Les commandes portant sur des quantités inférieures à celles stipulées sur nos offres, sont sujettes à révision de prix.
- 3°- Les commandes ne sont définitives que lorsqu'elles ont été confirmées par écrit. L'acceptation pourra également résulter de l'expédition des produits.
- 4°- Nos prix s'entendent hors taxes pour des matériels non emballés, départ usine. Notre minimum de facturation s'élève à 100€ hors taxes.
- Nos délais sont prévus de bonne foi, à titre indicatif et sans engagement. Sauf accord préalable et formel de notre part, leur dépassement ne peut en aucun cas y compris celui de grève, justifier l'annulation des ordres en cours ou le droit à dommages et intérêts.
- 5°- En raison des nécessités de fabrication, nous nous réservons de livrer jusqu'à 10% en plus ou en moins, des quantités commandées.
- Nous pouvons également procéder à des livraisons de façon partielle ou globale.
- 6°- Nous nous réservons le droit d'apporter à tout moment toute modification que nous jugeons utile à nos produits et, sans obligation de modifier les produits précédemment livrés ou en cours de commande, nous nous réservons le droit de modifier sans avis préalable les modèles définis dans nos prospectus ou catalogues.
- 7°- Nos marchandises, quelles que soient les modalités de livraison, voyagent aux risques et périls de l'acheteur. Lors de la remise des colis par le transporteur, l'acheteur a le devoir de s'assurer du bon état de la marchandise reçue et, le cas échéant, il doit faire par lettre recommandée avec avis de réception dans les trois jours qui suivent la réception du matériel les réserves et les diligences nécessaires pour assurer la conservation de ses droits contre le transporteur.
- Sans préjudice des dispositions à prendre vis-à-vis du transporteur, les réclamations sur les vices apparents ou sur la non-conformité du produit livré au produit commandé ou au bordereau d'expédition, doivent être formulées par écrit dans les huit jours de l'arrivée des produits.
- Il appartiendra à l'acheteur de fournir toute justification quant à la réalité des vices ou anomalies constatés. Il devra nous laisser toute facilité pour procéder à la constatation de ces vices et pour y porter remède. Il s'abstiendra d'intervenir lui-même ou de faire intervenir un tiers à cette fin.
- Les emballages sont facturés au prix coûtant et ne sont pas repris.
- 8°- Notre délai de garantie est de 6 mois à partir de la date de livraison.
- Au titre des garanties légales ou conventionnelles, la seule obligation nous incombant sera le remplacement gratuit ou la réparation du produit ou de l'élément reconnu défectueux par nos services, à l'exclusion de la réparation de tout autre préjudice. Notamment, en aucun cas nous ne pourrions être tenus à réparation des autres dommages directs ou indirects causés ou subis par l'acquéreur du fait des produits défectueux. Tout produit appelé à bénéficier de la garantie doit en effet être, au préalable, soumis à notre service après-vente dont l'accord est indispensable pour tout remplacement.
- Aucune garantie ne sera due si la chose vendue fait l'objet de modifications sans accord préalable de notre part ou même d'interventions à titre de réparation ou d'entretien par des personnes non agréées par nous si la chose vendue est utilisée de manière anormale ou dans des conditions anormales.
- Les défauts et détériorations provoqués par l'usure naturelle ou par un accident extérieur (montage erroné, entretien défectueux...) ou encore par une modification du produit non prévue ni spécifiée par nous, sont exclus de la garantie.
- 9°- Quel que soit le mode de règlement, nous nous réservons la faculté, en cas de non-respect des échéances de paiement prévues, de résilier tous marchés et commandes et de facturer les frais déjà engagés.
- Conformément à la législation en vigueur au 1^{er} janvier 2013 de l'article L.441-6 du code de commerce, sera exigible une indemnité calculée sur la base de trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros. Une indemnisation complémentaire sera réclamée lorsque les frais de recouvrement seront supérieurs à l'indemnité forfaitaire de 40 euros.
- Aucun escompte n'est accordé pour paiement anticipé sauf accord écrit de notre part.
- 10°- Les marchandises retournées pour crédit ne seront acceptées qu'en cas d'accord formel de notre part. Seuls les matériels retournés dans l'état de livraison pourront faire l'objet d'un crédit.
- 11°- En cas de ventes à l'export, les dispositions de la Convention de Vienne du 10 mai 1980 seront applicables et prévaudront sur les stipulations contraires des présentes conditions.
- 12°- RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ :
- Nous nous réservons la propriété des matériels et fournitures jusqu'à leur paiement complet. Notre réserve porte aussi bien sur les marchandises que sur leur prix si elles ont déjà été revendues (loi n°80335 du 12 mai 1980).
- 13°- COMPETENCE – CONTESTATION :
- En cas de contestation, le Tribunal de Commerce de LYON est seul compétent.
- Cette clause s'applique même en cas de référé, de demande incidente ou de pluralité de défendeurs et quels que soient le mode et les modalités de paiement.